

France Assos Santé : la voix des usagers !

France Assos Santé est l'**Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé**. Le réseau composé de plus de 80 associations en France œuvre pour la **défense des droits et la représentation** des patients et des usagers en santé.

Contactez-nous

France Assos Santé Pays de la Loire

18 bis avenue de la Vertonne, 44120 Vertou

Téléphone : 02 40 75 23 65

Courriel : paysdelaloire@france-assos-sante.org

www.france-assos-sante.org/paysdelaloire

France
Assos
Santé
La voix des usagers
Pays de la Loire

NOUVEAUX RU

Guide d'accueil des
représentants des usagers
en commission des
usagers*

France
Assos
Santé
La voix des usagers
Pays de la Loire

*Document adapté d'une réalisation de l'URAASS Bretagne, 2019

L'accueil des nouveaux représentants des usagers en 4 étapes

1- Annonce et information : le bénévole apprend qu'il est nommé RU !

L'Agence régionale de santé (ARS) diffuse la liste des personnes nommées : aux établissements, aux associations et aux bénévoles concernés. Dès sa nomination, l'association du bénévole, devenu RU, lui adresse la **documentation** utile dans son nouveau mandat. L'association peut adresser un **courrier à l'établissement** afin de présenter le RU mandaté. France Assos Santé met à disposition des RU et de leurs associations des **guides et fiches pratiques**. France Assos Santé propose également des **temps d'échanges et de rencontres** dédiés aux RU, ainsi que des **formations** (dont « RU En Avant », session de deux jours obligatoire pour tout nouveau RU).

2- Premier contact entre le RU et l'établissement de santé

L'établissement adresse au RU :

- Les **dates** et lieux de réunions
- Une **présentation** de l'établissement de santé (organigramme, statut...)
- La **liste des membres** de la commission des usagers (CDU) et leurs coordonnées. Et pourquoi pas un trombinoscope ?
- Le **règlement intérieur** de la CDU
- Les derniers **compte-rendu** de la CDU.

3- Le jour de la réunion : le RU n'est pas seul !

Les RU se seront idéalement rencontrés avant mais il est toutefois important de leur permettre de se voir 30 minutes à 1 heure avant la 1ère réunion. En effet, lors de cette première réunion du début de mandat, le **Président et le Vice-Président de la CDU** devront être élus. Les RU ont donc besoin de ce temps de concertation (*art. R1112-81-1 du Code de santé publique*). Cet échange pourra être systématisé avant chaque réunion et être **inscrit dans la convocation**.

4- Pendant la réunion

Il convient de mettre en place certaines règles permettant une meilleure intégration des « nouveaux » RU :

- Un **tour de table de présentation et des chevalets** (avec noms et fonctions) sont indispensables !
- **Bannir les sigles** ou les expliciter ;
- **Eviter tout jargon** professionnel ou thématique ;
- **Rappeler le contexte** de chaque point à l'ordre du jour.

Comment devenir RU ?

